

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes - ARPARA

La Tour-de-Salvagny, le 16 mars 2021



## L'ARPARA, pilote des 1<sup>ères</sup> Listes rouges régionales « Poissons » et « écrevisses »

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ainsi que le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes confient à l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) l'élaboration de Listes rouges régionales « Poissons » et « Écrevisses », ainsi que la révision des listes d'espèces déterminantes de poissons et de crustacés des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). *L'objectif ?* Parvenir à une meilleure connaissance, gestion et préservation des espèces aquatiques à l'échelle de la région.



### La Liste rouge, un outil mondial au service de la préservation des espèces menacées

Depuis plus de 50 ans, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)<sup>1</sup> évalue l'état de conservation des espèces végétales et animales grâce à l'élaboration d'une liste rouge. Constituée sous la forme d'une base de données actualisée chaque année, elle constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces avec plus de 74 000 espèces évaluées parmi les 1,8 millions d'espèces connues.

Au niveau national, la Liste rouge des espèces menacées en France est réalisée par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). **Son élaboration associe les établissements et les associations qui disposent d'une expertise et de données fiables sur le statut de conservation des espèces et repose sur la contribution de nombreux naturalistes et scientifiques.**

Au niveau des régions administratives de France métropolitaine, de nombreuses démarches d'élaboration de Listes rouges régionales sur plusieurs groupes taxonomiques (catégories d'espèces) ont vu le jour. Si les **groupes de poissons et crustacés sont de plus en plus intégrés à la démarche de Liste rouge et aux enjeux des politiques de conservation, la région Auvergne-Rhône-Alpes ne dispose pas aujourd'hui d'un outil d'évaluation régional sur l'état de conservation des poissons et des écrevisses.**

#### Contact presse :

Valentine VALENTIN – [communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr](mailto:communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr) – 04.72.18.56.01

[Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes - ARPARA \(peche-auvergne-rhonealpes.fr\)](http://Association regionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes - ARPARA (peche-auvergne-rhonealpes.fr))

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes - ARPARA

La Tour-de-Salvagny, le 16 mars 2021



## ➤ La méthodologie de la Liste rouge

[...]

Cette méthodologie consiste à croiser plusieurs indicateurs d'état des populations (dynamique des effectifs ou répartition géographique de l'espèce) afin de classer les différentes espèces considérées dans des catégories de menaces, ces dernières allant de préoccupation mineure à la disparition complète.

Son but essentiel est de constituer un état des lieux du degré de menace qui pèse sur les espèces, d'améliorer les connaissances et d'orienter les politiques de préservation de la biodiversité. Elle permet notamment de mobiliser l'attention du public et des gestionnaires sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation et d'inciter tous les acteurs à agir en vue de mener des actions favorables à la préservation de la biodiversité.

## 1<sup>ères</sup> Listes rouges régionales « Poissons » et « Écrevisses » en Auvergne-Rhône-Alpes

---

Début 2019, la Direction Régionale de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), en collaboration avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes), a produit une étude de faisabilité d'une Liste rouge dédiée aux poissons.

Ses conclusions ont montré que les structures associatives de pêche et de protection du milieu aquatique disposent des experts, des connaissances de terrain et des jeux de données permettant d'engager ce chantier. **La DREAL, l'OFB ainsi que le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ont ainsi confié l'élaboration de deux Listes rouges régionales « Poissons » et « Écrevisses » à l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA).**

Pour mener à bien ce projet, l'ARPARA a renforcé ses services avec le recrutement d'un chargé d'étude.

Le chargée d'étude coordonnera l'élaboration de deux Listes rouges tout au long de l'année 2021. Dans un premier temps, les travaux consisteront à l'adaptation de la méthodologie d'élaboration de la Liste rouge fournie par l'UICN (1), au contexte aquatique. Dans un second temps, les données mutualisées des 12 fédérations départementales de pêche, des deux associations de protection des poissons migrateurs (Migrateurs Rhône-Méditerranée et Loire Grand Migrateur), l'OFB ainsi que d'autres acteurs dans le domaine de l'écologie aquatique, seront mobilisés afin de les confronter aux critères d'évaluation pour parvenir à une classification finale des espèces.

L'élaboration de ces deux Listes rouges régionales résulte d'un vaste processus de concertation. Elle sera suivie par un comité de pilotage (COPIL) composé de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, la délégation régionale de l'OFB, la direction de l'environnement du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et d'un comité d'experts et scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle et membres du comité français de l'UICN tels que Gaël Denys, Henri PERSAT et Jean-Michel OLIVIER. **Un premier COPIL, le 21 janvier 2021, a inauguré le démarrage du projet.**

### Contact presse :

Valentine VALENTIN – [communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr](mailto:communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr) – 04.72.18.56.01

[Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes - ARPARA \(peche-auvergne-rhonealpes.fr\)](http://Association regionale de peche Auvergne-Rhone-Alpes - ARPARA (peche-auvergne-rhonealpes.fr))

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes - ARPAPA

La Tour-de-Salvagny, le 16 mars 2021



Après validation et labellisation des deux Listes rouges régionales par l'UICN, l'ARPAPA poursuivra son travail avec la révision des listes d'espèces déterminantes de poissons et de crustacés des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

[...]

L'ARPAPA se félicite du portage de ces deux listes et salue la reconnaissance des partenaires régionaux dans l'expertise technique et scientifique des structures associatives de pêche pour la gestion et la préservation du milieu aquatique.

Ces deux listes conduiront à mettre un véritable coup de projecteur sur l'importance et la vulnérabilité des espèces concernées et le rôle des acteurs du territoire qui s'impliquent en faveur de leur gestion et de leur conservation. L'expérience de l'ARPAPA montre que ces listes favorisent - sur le moyen et le long terme - une meilleure appropriation des enjeux patrimoniaux par les décideurs publics notamment.

Enfin, ces deux listes offrent de véritables possibilités en matière d'amélioration de la connaissance de ces espèces dans les zones naturelles les plus remarquables du territoire régional.

## Actualisation complémentaire de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Lancé en 1982, l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation en répertoriant notamment toutes les espèces présentes.

Avec 15 000 zones bénéficiant d'un inventaire ZNIEFF en France métropolitaine, cet outil est un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature, si bien qu'il doit être consulté dans le cadre de tous projets d'aménagement du territoire.

Les listes d'espèces et habitats déterminants des ZNIEFF ont été définies en 2004 et 2008 en région Auvergne, et en 2003 en région Rhône-Alpes. Les inventaires continus sur les 3 520 ZNIEFF de la région ont été poursuivis jusqu'à la fin des années 2000, puis ont été interrompus. La relance de ces inventaires nécessite de mettre à jour ces listes, notamment en raison des programmes d'amélioration et de synthèse des connaissances de la biodiversité développés ces dix dernières années (Natura 2000, plans nationaux d'action, listes rouges régionales...). **L'élaboration des Listes rouges régionales « Poissons » et « Écrevisses » offre ainsi l'opportunité et la base de travail requise pour actualiser les listes déjà existantes et les élargir à la présence des poissons et des écrevisses.**

Sources et documents complémentaires

(7) UICN France (2018). Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration. Seconde édition. Paris, France.

### Contact presse :

Valentine VALENTIN – communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr – 04.72.18.56.01

[Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes - ARPAPA \(peche-auvergne-rhonealpes.fr\)](http://peche-auvergne-rhonealpes.fr)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes - ARPARA

La Tour-de-Salvagny, le 16 mars 2021



(2) >> Annexe : Dossier de presse « Les missions des structures associatives agréées pour la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes »

## Contact presse :

Valentine VALENTIN – communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr – 04.72.18.56.01

[Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes - ARPARA \(peche-auvergne-rhonealpes.fr\)](http://peche-auvergne-rhonealpes.fr)